

A LA SOURCE DE BEAUTE

REGLEMENT DU JEU CONCOURS MAI 2021

«GAGNEZ DU TEMPS POUR VOUS :

Opération commerciale du 01/05/2021 au 29/05/2021. Jeu par tirage au sort.
Jeu gratuit sans conditions d'achat.

Article 1 : Société organisatrice

La société Beauty Flo EURL, nom commercial A la Source de Beauté, au capital de 8000 euros, dont le siège social est situé au 3 avenue du général Leclerc 78340 Les Clayes sous Bois, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 485 097 422 00011, organise un jeu sans obligation d'achat.

Article 2 : Date

Le jeu concours dénommé « Du Temps pour Vous » se déroulera du 01/05/2021 au 29/05/2021 inclus. Les inscriptions devront intervenir pendant la période arrêtée dans les modalités de participations définies ci-dessous.

Article 3 : Participation

3.1. Conditions de participation : Le jeu est ouvert à toute personne physique, majeure. L'institut A la Source de Beauté pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants. Une seule participation par foyer au tirage au sort sur la durée du jeu est admise.

3.2. Modalités de participation :

Pour pouvoir participer au jeu concours «Du Temps pour Vous», le client devra remplir un bulletin de participation chez l'un de nos commerçants participant à l'opération :

- *Marie Laure coiffure Les clayes sous bois / *Fanny coiffure Les clayes sous bois
- *Fleurs après fleurs Les clayes sous bois / *Boulangerie Maison Blanche Villepreux
- *Chocolatier Rolland Reauté Plaisir / * Bo-Zine Coiffure Plaisir
- * Lovali Coiffure Plaisir

Déposer le bulletin dûment rempli dans l'urne entre le 1er et le 29 mai 21. Dès le 30/05 les différentes urnes seront récoltées. La participation du client doit obligatoirement comporter les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse, téléphone et email du client. Toute autre forme de participation n'est pas valable et est interdite.

3.3. Engagements du participant :

La participation au jeu «Du Temps pour Vous» implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et l'entière acceptation des présentes règles du jeu concours. Le participant accepte de communiquer les informations obligatoires de l'article 3.2. Le participant tiré au sort autorise L'institut A la Source de Beauté à publier son nom, une photo de sa présence à l'institut, à toutes fins utiles, notamment publicitaire, sans aucune rémunération.

Article 4 : Dotations :

Sont mis en jeu 3 Lots attribués à 3 gagnants tirés au sort et répartis selon les modalités suivantes dans l'ordre du tirage au sort :

Lot n° 1 : 1 Soin Visage Découverte (valeur 59€- cinquante neuf euro)

Lot n°2 : 1 Soin Beauté du Regard (valeur 45€- quarante cinq euro)

Lot n°3 : 1 Séance d'Endermologie Visage de 20min (valeur 45€- quarante cinq euro)

La société organisatrice certifie avoir en sa possession les dotations mises en jeu et assurera la mise à disposition aux gagnants dans la mesure où les informations fournies (article 3.2) sont exactes.

Article 5 : Désignation des gagnants :

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort, effectué le 7/06/2021 par une personne neutre à L'institut A la Source de Beauté. Les gagnants seront contactés par la société organisatrice par sms ou courrier électronique dans le mois suivant le tirage au sort.

5.1. Conditions d'attribution des dotations :

L'attribution des dotations s'effectuera comme suit : Le lot gagné sera réglé sous forme de chèque cadeaux à retirer à l'institut dès le 8/06/2021 et sera valable pour une durée de 2 mois à compter de cette date.

Article 6 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n°78-17 dite 'informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, modifiée en 2014, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et le cas échéant d'opposition aux données vous concernant, qui peut être exercé en vous adressant : par courrier électronique à : sourcedebeaute@laposte.net. Par courrier postal à : A la Source de Beauté, 3 avenue du Général Leclerc 78 340 Les Clayes sous Bois. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 7 : Suspension et annulation du jeu-concours :

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre ou de proroger le jeu concours pour cas de force majeure. En cas de suspension, la société organisatrice bloquera toute participation possible durant cette période. Elle redonnera les droits d'accès pour les nouvelles inscriptions dès la fin de la période. Pour des personnes déjà inscrites avant la suspension, la société organisatrice s'engage à conserver leur participation comme valable. Elle communiquera aux participants une nouvelle date limite de participation au jeu-concours.

Article 8 : Responsabilité et remboursement de participation :

8.1. Responsabilité :

La société organisatrice est responsable de la remise des lots aux gagnants. En cas de non récupération du lot dans le délai de 2 mois, le lot ne pourra plus être réclamé. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du dysfonctionnement du réseau Internet ou téléphonique, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

Article 9 : Le règlement :

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs du jeu et leur décision sera sans appel, la loi française étant seule applicable. La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation de présent règlement. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de deux semaines après la clôture du jeu-concours. La société organisatrice ne saurait être responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues), le jeu concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par demande écrite à Institut A la Source de Beauté 3 avenue du Général Leclerc 78 340 Les Clayes sous Bois (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe avec justificatif d'identité et RIB)